

PÉROUENJEU

Ces dernières années, le Pérou a renforcé les instruments constitutionnels et institutionnels relatifs aux droits de la personne, et le nombre de violations rapportées est en baisse. Toutefois, la menace de violence amenée par les activités terroristes et le narcotrafic reste grande et le gouvernement est peu enclin à abolir les mesures d'exception promulguées pour venir à bout de ces problèmes.

CONTEXTE

À son entrée en fonctions, le président Fujimori héritait d'une situation faite de violence et d'insécurité. Il a réagi en adoptant une série de mesures d'exception pour combattre le terrorisme, dont l'introduction de vastes zones d'urgence sous contrôle militaire, de cours secrètes et de procès militaires pour les civils accusés d'actes terroristes, ainsi que l'adoption d'une loi d'amnistie pour les officiers des forces militaires et policières. Le gouvernement s'est montré peu enclin à démanteler les mesures antiterroristes puisqu'elles ont généralement réussi à réduire l'activité terroriste et qu'elles sont populaires. La prise d'otages à la résidence de l'ambassadeur du Japon en décembre rappelle avec force que les groupes terroristes sont encore capables de monter et de mener des opérations d'envergure. Mais les mesures d'exception suscitent aussi de sérieuses préoccupations au plan des droits de la personne. Les arrestations arbitraires, la torture et la brutalité associées au système pénal et l'impunité des agents de l'État sont des problèmes qui doivent être réglés.

Face à ces préoccupations, le gouvernement a pris diverses mesures importantes. Deux dispositions clés de la Constitution de 1993 ont finalement été appliquées. En mai dernier, le président a nommé un ombudsman compétent et influent qui, croit-on, pourra militer en faveur d'une meilleure protection des droits de la personne et donner de la crédibilité à sa charge et la gérer de façon efficace malgré de sérieuses contraintes financières. Deuxièmement, le tribunal constitutionnel, organisme autonome qui statue sur les cas de contestation des droits des citoyens, a vu le jour en juillet. Parmi les autres initiatives qui renforcent les droits constitutionnels figurent l'établissement d'un registre des personnes détenues sous l'inculpation de terrorisme, la promotion de la coopération entre les forces policières et militaires, l'accélération de l'examen des cas et la remise des détenus aux autorités civiles. Les forces policières ont pris de nouvelles mesures pour améliorer leur performance et répondre aux accusations de corruption et d'impunité. En 1996, plus de 900 agents ont été congédiés pour avoir commis des actes illicites, et des procès ont été intentés dans les cas les plus sérieux. Les tribunaux continuent d'être critiqués pour leur manque de transparence et l'absence de toute obligation de rendre compte. Malgré les efforts en vue d'instruire les affaires plus rapidement, il subsiste un important arriéré de cas, ce qui fait que des citoyens accusés de terrorisme sont détenus sans procès durant de longues périodes.

Le Pérou a signé toutes les conventions internationales et régionales clés sur les droits de la personne et, même s'il a toujours opposé une résistance farouche à toute forme